

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 septembre 2019**

**Présents** : A. Flacher, J. Gery, J. Giraud, P. Batier, V. Canet, P. Dupinay, N. Degand, S. Royet, D. Choron, C. Chenevier

**Excusés** : G. Manaranche, ML. Navez (pouvoir à J, Géry,) J. Limone (pouvoir à A, FLACHER), S. Angiboust      **Secrétaire de séance** : C. Chenevier

### **I : Heures complémentaires au personnel communal non bénéficiaire du RIFSEP.**

Le conseil vote 30 heures complémentaires à l'agent concerné, pour la période janvier à juin 2019 ; ces heures seront payées sur les salaires du mois d'octobre,

### **2 : Avis du conseil municipal sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de St Julien M.M. par l'entreprise Delmonico Dorel.**

Un courrier nous a été envoyé par la préfecture, nous demandant les incidences environnementales dans notre commune sur l'exploitation de la carrière de St Julien M.M. par l'entreprise Delmonico Dorel.

Une délibération (voir annexe) sera adressée à la préfecture de la Loire.

### **3 : Remboursement des heures effectués par l'agent technique par le budget assainissement.**

Une somme de 3500 euro sera prise sur le budget assainissement et sera transférée sur le budget communal pour compenser les heures faites par l'employé communal pour le temps passé à l'entretien des lagunes et du filtre à sable.

### **4 : Tarifs 2019/2020 du centre de loisirs « Au pays des enfants » (Roisey, Bessey, Véranne, Saint-Appolinard)**

Une grille de tarifs unique sera mise en place pour tous les centres de loisirs gérés par la SPL. Une nouvelle tranche de quotient familial sera créée (5 tranches au lieu de 4). De plus, les tarifs à la demi heure vont augmenter à partir du 1er Septembre, ce qui donnera

	<u>QF</u>	<u>½ heure</u>	<u>QF</u>	<u>½</u>
<500 €	1,00 €	700 à 1000 €	1,15 €	
500à700€	1,10€	1000 à 1400 €	1,20 €	
		< 1400 €	1,25 €	

:

## **5 : Frais de périscolaire 2018 avec la commune de Véranne.**

Jusqu'à ce jour, les frais de périscolaire étaient intégralement supportés par la commune de Véranne (pour mémoire, pas de périscolaire à St Appolinard mais périscolaire commun avec Véranne, sur le site de Véranne.)

Cette situation n'était pas normale ; une convention sera donc établie avec la commune de Véranne pour déterminer les frais à régler par notre commune qui remboursera la commune de Véranne. Le calcul se fera sur la base de l'année achevée (2018) avec les indicateurs fournis par la SPL. Pour l'année 2018/2019, le montant à rembourser à Véranne s'élève à 4319

## **6 : Choix du prestataire pour le contrôle des poteaux incendie.**

Un devis a été demandé pour le contrôle des 8 poteaux incendie à l'entreprise Cholton pour un montant de 499.20 € et à l'entreprise FRI-ERP pour un montant de 656 €.

L'entreprise Cholton est retenue.

## **7 : Décision budgétaire modificative: budget communal.**

Un devis a été demandé à l'entreprise Vallin de St Michel sur Rhône pour l'installation d'un grillage rigide autour de la citerne souple d'incendie de Choron. Pour l'installation de 39 m de grillage rigide avec porte et serrure pompier, le devis s'élève à 2927 € ht. D'autres devis seront demandés. Cette dépense d'investissement sera financée sur les économies budgétaires réalisées sur les travaux d'aménagement de Choron (voirie COLAS)

Un autre devis a été demandé à la même entreprise pour le changement de poteaux métalliques dans la cour de l'école et pour la mise en place de serrure 3 points aux portes du local tennis à Pourzin pour la somme totale de 1395 € ht. Devis accepté.

Un devis de Champailleur chauffage pour le remplacement de 3 vannes à la chaudière bois d'un montant de 400 € ttc et la mise en place d'un filtre magnétique d'un montant de 1407.28 € et l'achat de 4x2 filtres pour la centrale de traitement d'air de la cantine pour un montant de 730 €. Devis accepté.

Enfin, le comptable public demande l'annulation des créances éteintes de M. Bella, pour un total de 649.40 € au motif que celui-ci est en liquidation judiciaire. De ce fait, il est impossible d'engager des poursuites à son encontre. Ce montant sera pris sur la ligne dépenses imprévues de fonctionnement.

## **8 : Droit de préemption urbain exercé au nom de la commune.**

Deux biens entrant dans le cadre du droit de préemption ont fait l'objet d'une demande en mairie : 2 habitations.

Aucun droit de préemption n'est exercé par la commune.

## **9 : Questions diverses.**

### **- Bilan chantier Choron, réseaux humides**

Devis marché eaux usées : 84485.00 € réglé : 82432.50 € **gain : 2052.50 €**

Devis marché eaux pluviales : 50105.00 € réglé : 49591.50€ **gain : 513.50 €**

### **- Eau potable Buet, le Verdier**

Une solution est en cours d'élaboration pour desservir ces 2 hameaux en eau potable grâce à l'eau de la commune de Colombier. Dès que toutes les modalités seront définitivement établies, le détail en sera présenté au conseil.

Remise en service de la source de Mérigneux : un groupe de bénévoles a proposé de remettre en service la source et le « bachat » de Mérigneux. Les propriétaires d'animaux auront accès directement à la ressource et les jardiniers pourront utiliser l'eau du Bachat. Ce dernier, si l'actuel n'est plus étanche, sera remplacé par un bassin plus petit, à l'initiative de la mairie. Il a été convenu que la mairie prendrait également les fournitures nécessaires à la réalimentation du « bachat » (tuyau, colliers, vanne...). Les travaux pourraient être réalisés à la fin de l'automne, selon la disponibilité des bénévoles.

Recensement de la population : il aura lieu en janvier et février 2020. Jacques GERY est coordonnateur communal comme les dernières fois. La mairie recherche 2 agents recenseurs. Les conditions sont les suivantes : avoir une bonne connaissance du territoire, disposer d'un véhicule et avoir du temps libre. Les candidatures seront reçues jusqu'au 15 octobre prochain.

-Encaissement d'un cheque de 19 € pour un livre rendu en mauvais état à la bibliothèque municipale.

-Semaine bleue seniors : un spectacle gratuit est organisé à Véranne le 12 octobre prochain, à destination des seniors de Véranne et St-Appolinard (groupe vocal de l'école de musique de Pélussin),

-Remerciements pour subventions accordées par la commune : Vent de bio, France Alzheimer, Donneurs de sang, BE.

**-A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019, abandon des tickets de cantine et du système de la régie directe ; il y aura une facture en fin de mois et le règlement devra se faire directement auprès du Trésor Public par carte bancaire ou prélèvement.**

**La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi  
25 octobre 2019 à 20 h 30**